



Atelier N° 1 : Place du syndicat territorial dans les instances (CSE, CSP)

Animation : Jean-Louis Lefrançois /Frantz Quelen

Objectif:

Cet atelier a pour objectif de mettre en débat la place de ton syndicat territorial dans les CSE ou les autres instances et sa place dans les revendications croisées avec les autres territoires.

En application des dispositions de l'ordonnance n°2017-1386, le Comité Social et Économique (CSE) remplace les Instances Représentatives du Personnel : les Délégués du Personnel (DP), le Comité d'Entreprise (CE) et le Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT).

Les directions sont organisées par sites, par plaques ou sur un périmètre national et par entreprise.

- EDF Commerce : 1 CSE national, 1 CSP régionale
- ENEDIS : 1 CSE à la maille de la DR IDF Est (77, 91, 94, 93), CSP à la maille de la DR IDF Est
- GrDF : 1 CSE régional, 1 CSP régionale
- Storengy : 1 CSE national, 1 CSP

Notre syndicat est un syndicat territorial, c'est-à-dire organisé à la maille du département et cela ne nous facilite pas la tâche puisque nous représentons l'ensemble des entreprises de la Branche présentes en Seine et Marne. Toutefois, cela nous permet un élargissement, une mise en commun des revendications et un équilibre des forces sur le territoire.

En fonction du choix d'organisation décidé par les Directions, plusieurs départements, plusieurs régions sont alors représentés au sein d'une même instance.

Dans notre CGT, les objectifs (les revendications) sont toujours partagés sur le fond, mais la culture de nos territoires ou de nos régions nous amène bien souvent à prendre des chemins différents pour les atteindre. Cela n'est pas sans conséquence sur nos élus et mandatés qui se retrouvent ballottés entre la volonté de bien faire, les débats dans les séances préparatoires de ces instances et la réalité de son propre terrain.

Notre CGT, ses élus représentent bien sûr ses syndiqués mais aussi tous les salariés. Seule, elle ne peut ni avoir raison à 100%, ni obtenir de nouveaux droits.

Questionnement :

- Comment aider le ou les camarades en mandat pour porter l'avis du territoire ?
- Comment construire et partager l'avis CGT de l'instance avec et auprès du territoire ?
- Le territoire doit-il adhérer à toutes les positions de la CGT dans l'instance ?
- Quel est le rôle de notre mandaté dans cette instance ?
- Quelle place et quel rôle les syndiqués et les salariés ont-ils dans les projets présentés et les décisions prises dans ces instances ?

Bons travaux !

